



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bijouterie et horlogerie

Question écrite n° 8451

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la proposition de la Commission des communautés européennes dans le cadre du GATT, d'abaisser une fois encore les droits de douane sur les produits horlogers. L'objectif du GATT est de permettre le développement des échanges en supprimant les entraves déguisées ou les barrières parfois excessives. Un tel objectif ne peut être réalisable que dans la mesure où l'ensemble des États signataires respectent les mêmes lois. La CEE disposant déjà des tarifs douaniers les plus bas du monde (à titre d'exemple pour les montres, les droits de douane s'élèvent actuellement à 5,1 p. 100 contre 60 à 80 p. 100 en Chine, 35 p. 100 au Brésil ou 10 p. 100 à Taiwan). Depuis 1981, cette profession subit de plein fouet la concurrence asiatique (à titre d'exemple, la France a exporté 496 montres vers la Chine en 1992 alors que celle-ci nous en a vendu 19 millions). C'est tout un tissu local de PME-PMI (Bade-Wurtemberg, Saxe, Franche-Comté, nord de l'Italie) qui est menacé par un accord du GATT déséquilibré. C'est un savoir-faire technologique qui échappera aux pays de la CEE avec les incidences que cela peut avoir sur d'autres secteurs sensibles, si nous laissons faire. Sachant que l'industrie horlogère communautaire représente environ 20 000 emplois directs dont 7 000 en France, principalement en PME-PMI, et considérant la perte d'emplois déjà très importante subie dans ce secteur particulièrement sensible, il lui demande, à l'heure où d'importantes discussions sur la ruralité et sur l'aménagement du territoire sont en cours, s'il n'y a pas lieu de geler les droits de douane à leur niveau actuel, afin de préserver le tissu économique rural.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8451

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4203